



COMMUNE DE LE BOULAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016 COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 11 octobre 2016

Le dix-sept octobre deux mil seize, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Stéphane PRIMAULT, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET,

Absents excusés : Monsieur Jean-Luc BRUNEAU donne pouvoir à Madame Muriel OUDIN, Monsieur Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Marc QUID'BEUF

Madame Véronique BOUHOURS a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

A 20 heures 20 et en l'absence de Madame le Maire, Monsieur Jean-Pierre Gaschet commence le conseil municipal.

2016-71 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2016

Monsieur Jean-Pierre Gaschet soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016 qui est annexé à la convocation.

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016.

2016-72 COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Castelrenaudais a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 20 septembre 2016
Chaque Conseil Municipal des communes membres doit maintenant se prononcer sur ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/96 en date du 20 septembre 2016 prenant acte du rapport d'activité 2015,

Considérant l'exposé du rapport par Monsieur Jean-Pierre Gaschet, adjoint et Président de la Communauté de de Communes,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Madame le Maire et Madame Muriel Oudin arrivent à 20 heures 40

2016-73 COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment en application du IV de l'article 1609 nonies,

Vu la délibération n°2015-129 portant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire,

Vu les comptes rendus de réunion et de commissions relatifs à la construction d'un équipement aquatique (01/02/2008 - 15/02/2010 - 30/03/2010 - 27/05/2014),

Vu les délibérations n°11/014 et n°12/093 présentant le choix d'un scénario pour le projet piscine,

Vu la délibération n°2014-095, portant création de la CLECT,

Vu l'article 40 du règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais relatif à l'approbation du rapport de la CLECT,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016-079 du 19 juillet 2016 validant le rapport de la CLECT des 7 et 14 juin 2016 et 5 juillet 2016,

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, qui ont trois mois pour se prononcer,

Madame le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-après annexé,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve le rapport n°1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des 7 et 14 juin 2016, 5 juillet 2016 ci-après annexé.

Communes (Population INSEE 2012)	SIVOM fonct (0,55€/hab)	SIVOM Gendarmerie 1,93€/habitant	Piscine	Total des charges Transférées par commune	Montant Attribution compensation	Nouveau montant attribution de compensation
Autrèche (419)	230,45 €	808,67 €		1 039,12 €	20 574,52 €	19 535,40 €
Auzouer en Touraine (2203)	1 211,65 €	4 251,79 €		5 463,44 €	78 283,11 €	72 819,67 €
Le Boulay (781)	429,55 €	1 507,33 €		1 936,88 €	57 772,59 €	55 835,71 €
Château-Renault (5163)	2 839,65 €	9 964,59 €	37 000,00 €	49 804,24 €	1 149 774,92 €	1 099 970,68 €
Crotelles (653)	359,15 €	0,00 €		359,15 €	37 563,37 €	37 204,22 €
Dame-Marie-les-Bois (338)	185,90 €	652,34 €		838,24 €	13 124,96 €	12 286,72 €
La Ferrière (302)	166,10 €	582,86 €		748,96 €	4 612,17 €	3 863,21 €
Les Hermites (597)	328,35 €	1 152,21 €		1 480,56 €	17 417,36 €	15 936,80 €
Monthodon (623)	342,65 €	1 202,39 €		1 545,04 €	47 241,61 €	45 696,57 €

Morand (346)	190,30 €	667,78 €		858,08 €	19 277,01 €	18 418,93 €
Neuville sur Brenne	486,20 €	1 706,12 €		2 192,32 €	87 242,88 €	85 050,56 €
Nouzilly (1322)	727,10 €	0,00 €		727,10 €	9 116,07 €	8 388,97 €
Saint-Laurent-en-Gâtines (970)	533,50 €	1 872,10 €		2 405,60 €	30 457,66 €	28 052,06 €
Saint-Nicolas-des-Motets (275)	151,25 €	530,75 €		682,00 €	12 446,47 €	11 764,47 €
Saunay (675)	371,25 €	1 302,75 €		1 674,00 €	102 571,72 €	100 897,72 €
Villedômer (1414)	777,70 €	2 729,02 €		3 506,72 €	166 087,37 €	162 580,65 €
Total	9 330,75€	28 930,70€	37 000,00 €	75 261,45 €	853 563,79 €	1 778 302,34 €

2016-74 ASSAINISSEMENT : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de l'assainissement collectif est en régie communale. Elle informe le Conseil Municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 est terminé et qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal l'approuve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5,

Considérant l'exposé du rapport par Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : prend acte du rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif 2015 de la Commune.

ARTICLE DEUXIEME : approuve le rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif 2015 de la Commune.

2016-75 PLU ST LAURENT EN GATINES : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-GATINES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du PLU de Saint-Laurent-en-Gâtines approuvé dans leur séance du 20 juillet 2016 par la délibération n°2016/32,

Considérant l'exposé du PLU par Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : prend acte du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines

ARTICLE DEUXIEME : donne un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines.

2016-76 ENSEIGNEMENT-JEUNESSE : CONVENTION DE PRET DE TABLES AVEC LA COMMUNES DE LA CROIX-EN-TOURAIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manquait des tables et des chaises pour l'école pour la rentrée scolaire 2016/2017. Vu les estimations de déclin des effectifs à partir de la rentrée 2018/2019, il a été privilégié d'emprunter ce mobilier plutôt que de générer de l'investissement qui ne sera plus utile dans 2 ans.

La commune de La Croix-en-Touraine ayant accepté de prêter gracieusement, à notre école, durant l'année scolaire 2016/2017 le mobilier nécessaire, il a donc été établi une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : prend acte de la convention avec la Croix-en-Touraine pour le prêt gracieux de tables et de chaises.

ARTICLE DEUXIEME : autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Croix-en-Touraine ainsi que tous documents liés à ce dossier.

2016-77 CULTURE : TARIFS ENTREE POUR LE CONCERT DE MUSIQUES IRLANDAISES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est programmé le concert de musiques irlandaises dans la salle des fêtes le samedi 19 novembre prochain à 20 heures 30.

Le concert sera payant et il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : décide de fixer des tarifs d'entrée pour le concert de musiques irlandaises du 19 novembre 2016.

ARTICLE DEUXIEME : les tarifs sont :

- Entrée..... 5,00 €
- Gratuite pour les moins de 12 ans

ARTICLE TROISIEME : les recettes seront imputées au 7062.

ARTICLE QUATRIEME : Madame le Maire et le trésorier sont garants, chacun en ce qui le concerne, de l'application de ces dispositions.

2016-78 CIMETIERE : AVENANT AU REGLEMENT DU CIMETIERE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du cimetière votés par délibération en date du 23 juin 2016, ont supprimé les concessions cinquantenaires. Il s'avère que le règlement intérieur du cimetière datant de 2012 définit dans son article 28 les durées de concessions possibles et

notamment les concessions cinquantenaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°20166-46 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 approuvant le règlement intérieur du cimetière communal,

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de modifier l'article 28 du règlement du cimetière municipal.

ARTICLE DEUXIEME : l'article 28 modifié comme suit :

« La durée des concessions sont fixées chaque année par le Conseil Municipal en même temps que les tarifs. »

ARTICLE TROISIEME : Ces nouvelles dispositions sont applicables immédiatement.

2016-79 TRAVAUX CENTRE BOURG : DISSIMULATION DU RESEAU ALLEE DES TILLEULS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant d'avancer sur l'aménagement du centre bourg, il a été validé au Conseil Municipal du 23 juin dernier le coût d'enfouissement du réseau électrique pour la somme de 5 435,14 € HT NET. Madame le Maire rappelle que ces travaux interviendront sur l'année 2017. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les dernier devis du SIEIL sont arrivés en mairie pour le coût de dissimulation du réseau de télécommunication et pour l'éclairage public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les devis du SIEIL :

- Réseaux de télécommunication : 1 995,94 € TTC
- Réseau éclairage public : 3 431,38 € HT NET

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'accepter les devis du SIEIL.

ARTICLE DEUXIEME : les montants sont :

- Réseaux de télécommunication : 1 995,94 € TTC
- Réseau éclairage public : 3 431,38 € HT NET

ARTICLE DEUXIEME : d'inscrire les budgets nécessaires au budget primitif 2017, à la section d'investissement.

ARTICLE TROISIEME : de demander à Madame le Maire de transmettre les éléments nécessaires au SIEIL concernant ce dossier.

ARTICLE QUATRIEME : de signer tous documents afférents à ce dossier.

2016-80 TRAVAUX CENTRE BOURG : SANITAIRES/BUREAU SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait acheté la laiterie sise à Le Couvent afin que créer un local technique et notamment les vestiaires et sanitaires pour les agents techniques. Le dossier de réfection de la dalle de béton des huisseries de la laiterie ayant été validé sur le budget 2016 durant le dernier conseil municipal, les adjoints en charge de ce dossier ont avancé sur le local vestiaire et sanitaire pour les agents techniques. Les travaux interviendront sur l'année 2017 et Madame le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les devis présentés :

- Plomberie Ets Proust : 4 069,00 € HT / 4 882,80 € TTC
- Electricité Ets Cordier : 4 477,81 € HT / 5 373,38 € TTC
- Maçonnerie Ets Buisson : 9 474,26 € HT / 11 369,12 € TTC

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'accepter les devis des fournisseurs présentés.

ARTICLE DEUXIEME : les montants sont pour chacun des fournisseurs :

- Plomberie Ets Proust : 4 069,00 € HT / 4 882,80 € TTC
- Electricité Ets Cordier : 4 477,81 € HT / 5 373,38 € TTC
- Maçonnerie Ets Buisson : 9 474,26 € HT / 11 369,12 € TTC

ARTICLE DEUXIEME : d'inscrire les budgets nécessaires au budget primitif 2017, à la section d'investissement.

ARTICLE TROISIEME : de demander à Madame le Maire de transmettre les éléments nécessaires aux fournisseurs concernés par ce dossier.

ARTICLE QUATRIEME : de signer tous documents afférents à ce dossier.

2016-81 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif communal qui ne prévoit pas les travaux proposés dans sa section investissement

Vu la délibération n°2016-65 du conseil municipal du 15 septembre 2016,

Considérant la nécessité des projets d'investissement pour la commune,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de modifier la décision modificative n° 3 du budget communal telle que définie dans l'article 2

ARTICLE DEUXIEME : la décision modificative n° 3 est

Fonctionnement

Sens		Ligne	Désignation	Montant
D		023	Virement à la section investissement	15 000,00 €
R		7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	15 000,00 €
Balance				0,00 €

Investissement

Sens	Opération	Ligne	Désignation	Montant
D	183	2135	Pose alarme bâtiments communaux	3 558,00 €
D	184	2135	Pose sonnette école primaire	384,00 €
D	185	2135	Amélioration du système de chauffage (salle des fêtes)	181,00 €
D	186	2135	Pose de menuiseries extérieures Laiterie	12 891,00 €
D	187	2135	Changement toiture école primaire	2 406,00 €
D	188	2135	Réfection de la chape de sol de la Laiterie	10 820,00 €
R	178	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	-2 500,00 €
R	178	2184	Mobilier	-182,00 €
R		1323	Subvention Département	12 558,00 €
R		021	Virement de la section fonctionnement	15 000,00 €
Balance				0,00 €

Fonctionnement

Sens		Ligne	Désignation	Montant
		023	Virement de section à section	-7 101,25 €
D		6688	Autres	7 101,25 €
Balance				0,00 €

Investissement

Sens		Ligne	Désignation	Montant
		021	Virement de section à section	-7 101,25 €
D		166	Refinancement de dettes	77 187,77 €
R		166	Refinancement de dettes	84 288,72 €
D	041	166	Refinancement de dettes	7 101,25 €
R	041	1641	Emprunt en euros	7 101,25 €
Balance				0,00 €

ARTICLE TROISIEME : de transmettre au comptable les éléments nécessaire afin qu'il puisse prendre en compte cette modification.

2016-82 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif assainissement qui ne prévoit pas le transfert d'excédent,
Vu la décision n°2016-002 du 28 juillet 2016,

Considérant la nécessité de modifié le budget primitif,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de valider la décision modificative n° 3 du budget assainissement

ARTICLE DEUXIEME : la décision modificative est

Fonctionnement

Sens		Ligne	Désignation	Montant
D		61528	Autres	-15 000,00 €
D		672	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	15 000,00 €
D		66111	Intérêts à l'échéance	78,00
D		61528	Autres	-78,00
Balance				0,00 €

Investissement

Sens	Opération	Ligne	Désignation	Montant
D		1641	Emprunt	530,00
D		2031	Frais d'études	-530,00
Balance				0,00 €

ARTICLE TROISIEME : de transmettre au comptable les éléments nécessaire afin qu'il puisse prendre en compte cette modification.

Décision du Maire prise par délégation

Décision n°2016-005 : Concession tombe

Décision n°2016-006 : Emprunt caisse d'épargne 84 288,72 €

INFORMATIONS DIVERSES

SEPANT : Monsieur Gibon est venu sur la commune afin de voir les possibilités de fleurissement des trottoirs de la commune.

EXERCICES DE SECURITE ECOLE : Les exercices de sécurité de l'école se sont bien déroulés. Néanmoins, certaines dispositions doivent être modifiées.

TRAVAUX DE LA LAITERIE : Un point est fait sur l'avancement des travaux de la laiterie, démolition des mangeoires, des cloisons, d'une partie de l'ancienne chape béton, nettoyage des murs, etc.... Les prochains travaux annoncés sont l'assainissement en novembre, les menuiseries extérieures et la chape béton.

TRAVAUX DES SANITAIRES ET BUREAU DES SERVICES TECHNIQUES : les devis ont été validés et il reste le devis du plaquiste à étudier.

QUESTIONS DIVERSES

SPORT : Madame Muriel Oudin relance l'idée du projet de cross pour 2017. Les conseillers en charge de ce projet vont se renseigner sur les modalités d'organisation de ce type d'événement afin d'établir les besoins financiers et humains.

CONCERT MUSIQUES IRLANDAISES : Rendez-vous est pris le samedi 19 novembre 2016 à 14 heures afin d'installer et de décorer la salle.

SITE INTERNET : Madame Muriel Oudin souhaite qu'un conseiller puisse gérer le site internet pour y annoncer événements ou articles. La proposition est faite que le secrétaire de mairie mette en ligne les données administratives et que Monsieur Fabrice Tercinet s'occupe de la mise en ligne des événements ou articles qui seront fournis par les conseillers en charge des divers dossiers.

PANNEAU DE RUE : il est signalé que le panneau de rue, rue de la Touche est abimé. L'agent technique sera envoyé sur place afin de voir ce qu'il est possible de faire.

Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 15 septembre 2016

Chaque conseiller donne un compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SCOT, SATESE, SIAEP,.....)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 15